

# **Le PPS et le Document de mise en œuvre du PPS**

---

Document réalisé et mis à jour en août 2021 par Rachel GOLDSCHMIDT ERSEH



# LE SUIVI DU PPS

Lorsque l'élève a obtenu des compensations par la MDPH, il bénéficie d'un PPS (Projet Personnalisé de scolarisation).

**Depuis mars 2020**, la MDPH rédige le PPS que je transmets à l'école à la place des notifications qui ne me sont plus transmises.

- La situation va demander un suivi.
- Le directeur d'école est garant de la mise en œuvre du PPS
- L'enseignant a la responsabilité pédagogique de mise en place des adaptations/compensations prévues.
- Chaque année, les besoins de l'élève sont réévalués lors de la réunion d'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) organisé par l'enseignant référent.



# 4 DOCUMENTS POUR LES ÉLÈVES AVEC PPS

	Notification MDPH	PPS	Document de mise en œuvre du PPS	GEVA-Sco
Qui rédige ?	MDPH	MDPH (depuis mars 2020)	enseignant ou l'équipe enseignante de l'élève	L'enseignant de l'élève et l'enseignant-référent qui le finalise
Qui sont les destinataires ?	Parents uniquement depuis mars 2020	Parents, école (par l'intermédiaire de l'enseignant référent)	école	Tous les participants à la réunion + la MDPH
Quel est le contenu ?	Décisions de la MDPH	ensemble des mesures prises en faveur de la scolarisation de l'élèves en situation de handicap (extraits de décisions, préconisations ...)	traduit concrètement les décisions et préconisations du PPS en aménagements et adaptations pédagogiques  <a href="#">Voir annexes du BO n°16 de 2016</a>	regroupe les principales informations sur la situation d'un élève <ul style="list-style-type: none"> <li>- afin qu'elles soient prises en compte pour l'évaluation de ses besoins de compensation en vue de l'élaboration du PPS</li> <li>- Afin de donner des informations utiles aux enseignants ayant à charge l'élève</li> </ul>
Remarques	Plus transmis aux écoles depuis que la MDPH rédige le PPS	Peut mentionner des <b>grandes orientations</b> pour les aménagements et adaptations pédagogiques	Peut servir de support pour l'entretien de début d'année avec les parents institué dans la circulaire de rentrée 2019	Suit l'élève d'où l'importance d'y faire figurer les grandes lignes d'aménagements pédagogiques pour la nouvelle équipe

# UN EXEMPLE DE PPS

	MDPH de Bas-Rhin
--	------------------

	6a rue du Verdon 67100 Strasbourg
--	--------------------------------------

## Projet personnalisé de scolarisation

Ce PPS est valable jusqu'à la fin du cycle en cours. Il peut être révisé à la demande de la famille.

### 1-Situation actuelle (à la date du 12/03/2020)

#### Renseignements administratifs :

N° dossier MDPH :

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

67600 SELESTAT

Tél

Courriel :

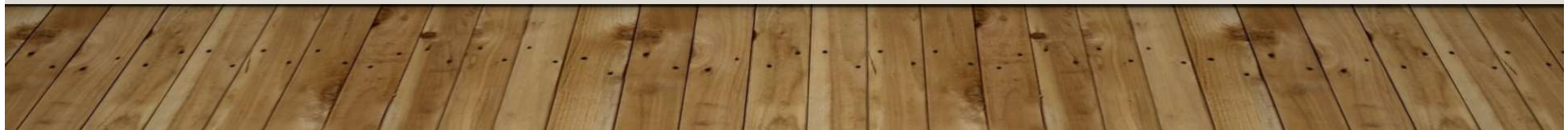
Parents/Responsables légaux :
-------------------------------

67600 SELESTAT
----------------

Tel :
-------

Courriel :
------------

Partie  
renseignements  
administratifs



# UN EXEMPLE DE PPS

**Etablissement fréquenté :** Collège public BEATUS RHENANUS

**Si différent, établissement scolaire de référence :**

**Etablissement médico-social (le cas échéant) :**

**Autre établissement fréquenté (sanitaire, social, ...) :**

**Enseignant référent :** GOLDSCHMIDT Rachel

Tél 03 88 92 01 13

Courriel :referent67.sud3@ac-strasbourg.fr

**Scolarisation actuelle :**

Modalité de la scolarisation :

Classe :

Temps effectif de scolarisation (en demi-journée) :

Lieux	Temps par semaine	
	½ journée	minutes
Etablissement Scolaire	9 demi-journées	

**Projet de vie de la famille, projet de formation:**

Demande de renouvellement d'AVS

Éléments  
scolaires

Temps de  
scolarisation

Attention : il ne s'agit pas de la décision,  
mais du projet de vie des parents

# UN EXEMPLE DE PPS

## 2-Priorités et objectifs :

- **objectifs pédagogiques**  
Acquisitions comparables à la moyenne de la classe d'âge

## 3-Décisions :

Aide humaine aux élèves mutualisée handicapés du 01/09/2020 au 31/07/2022.

Les prestations qui seront prises en charge au sein de l'établissement scolaire Collège public BEATUS RHENANUS sont les suivantes :

### Actes de la vie quotidienne

- **Activités de la vie sociale et relationnelle**

## 4-Préconisations :

AVS m avec un objectif d'autonomisation de l'enfant.

Tps majoré/réduct. travail ddé

Tutorat

Adaptation des supports

Evaluations adaptées

Objectif  
poursuivi :  
Peut aussi être  
la PAOA\*

**Décision** de la  
compensation  
accordée par la  
MDPH

**Préconisations :**  
Grandes  
orientations des  
aménagements et  
adaptations  
pédagogiques ...  
Ont besoin d'être  
précisées pour  
être mises en  
application  
(GEVA-Sco, document de  
mise en œuvre ...)

\* P.A.O.A : Programmation Adaptée des Objectifs d'Apprentissage  
Texte de référence: Circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006, article 2.2.2

# LE DOCUMENT DE MISE EN ŒUVRE DU PPS

3 déclinaisons :

Projet personnalisé de scolarisation Document de mise en oeuvre – École maternelle

Projet personnalisé de scolarisation : Document de mise en œuvre - école élémentaire

Projet personnalisé de scolarisation : Document de mise en œuvre - second degré

Ce document reprend entre autres les missions de l'AESH et son temps de présence et la mise en œuvre des préconisations du PPS (liste d'aménagements et adaptations pédagogiques à cocher ou stabiloter).

-> utile lors de l'entretien de rentrée

-> utile pour les élèves venant d'obtenir un PPS

-> peut aider à compléter le GEVA-Sco avant l'ESS pour y reporter les aménagements et adaptations indispensables

